

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 19 mai 2022

### Action interdépartementale avec le VAR

Castellane le 21 mai 2022

Chaque année dans le monde, **1,3 millions de personnes** meurent dans un accident de la route, **54 %** sont des piétons, des cyclistes ou des motocyclistes et un bon nombre subissent des blessures graves qui les laisseront handicapés ou avec des séquelles importantes à vie.

En 2021, la France métropolitaine a connu une baisse de son accidentalité : la mortalité est restée sous la barre des **3 000 tués (2 947 décès)**, soit une baisse de **9 %** par rapport à 2019 qui devient l'année de référence (l'année 2020 étant trop atypique du fait de la crise sanitaire). En ce qui concerne le département, la baisse n'a pas été aussi importante avec **202 accidents et 17 tués** (même niveau que 2019).

Au niveau national, la baisse est liée en grande partie à la réduction de la mortalité automobiliste, les accidents chez les deux roues-motorisés n'ayant pas diminué autant. Le sur-risque des usagers de deux-roues motorisés (tués par milliard de km parcourus) reste toujours particulièrement élevé, au niveau national. Il est **19 fois plus élevé que pour les véhicules de tourisme**.

En 2021, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les motards représentent **33 % de l'accidentalité** (67 accidents, 41 % des tués (7)), **40 % des blessés hospitalisés** (44 BH) et **19 % des blessés légers** (30 BL) alors que le trafic routier pour les motos est bien inférieur au trafic voiture.

S'ils ne représentent que 2 % du trafic routier en moyenne nationale, les données de trafic du département sont toutefois plus élevées et représentent 9 % du trafic annuel dans le Verdon. Sur les premiers week-ends de beaux-jours, les motards peuvent représenter le tiers des véhicules en circulation.

Dans le département, cette mortalité présente une saisonnalité très marquée et reste très liée aux conditions météorologiques. Contrairement aux idées reçues, 1/3 des motards sont bas-alpins et 1/4 sont des Provençaux et près de 20 % sont des motards de nationalité étrangère.

L'inattention est devenue la première cause d'accident (54 accidents), tout juste devant la vitesse excessive ou inadaptée (53 accidents) qui était la première cause d'accident dans le département depuis des années. La cause vitesse est en baisse de 10 points en un an.

Dans le Var, sur les 850 accidents, 391 ont concernés des motards soit 46 % des accidents, 40 % des tués, 49 % des blessés hospitalisés (228) et 32 % des blessés légers (229). Contrairement aux Alpes-de-Haute-Provence où les accidents concernent la pratique « promenade-loisir », le VAR présente aussi des accidents pour se rendre sur le lieu de travail.

La vitesse reste dans ce département la première cause d'accident, suivie par l'alcool et les stupéfiants.

### Les chiffres du début 2022 (bilan provisoire)

L'évolution des comportements et le rejet des règles continuent à s'observer sur le terrain.

Pour les Alpes-de Haute-Provence, au 15 mai 2022, les accidents sont plus nombreux qu'à la même période l'année précédente : **52 accidents contre 43 en 2021 (+ 21 %)**, **65 blessés contre 57 (+ 14 %) dont 21 BH contre 17 en 2021 (+ 23,5 %)**. Sur le début d'année, nous avons eu 7 accidents mortels. Les motards représentent 27 % de l'accidentalité (14 accidents), 14 % des tués (1), 24 % des BH (5) et 27 % des BL (12).

Afin de réduire les conséquences graves des accidents, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence s'engage dès le début de la saison estivale dans des opérations de sensibilisations en partenariat avec l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) de la gendarmerie nationale concernant entre autres la trajectoire de sécurité et le port du gilet airbag.

Diverses opérations de sensibilisation à la trajectoire de sécurité et sur la conduite en groupe ont déjà été programmées depuis le début du mois d'avril.

L'action du 21 mai 2022 sera réalisée au format interdépartemental. Différents stands seront proposés aux motards arrivés de leurs départements d'origine ainsi que des démonstrations par le SDIS sur une intervention sur motard accidenté. Après un repas offert par les coordinateurs des deux départements, l'après-midi sera consacrée à une séance de révision du Code de la route.

Le tirage d'une tombola clôturera la journée leur permettant de gagner un gilet airbag filaire avant un retour en autonomie et en appliquant les messages de sécurité abordés pendant la journée.

### Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex